

10 Faits divers & Justice

Accident de la circulation sur l'axe Lambaréné-Fougamou

Un mort et des blessés au village Maboto

E.N.

Lambaréné/Gabon

UN minibus de marque Toyota Hiace immatriculé DL 787 AA, en provenance de Ndendé et ayant à son bord 19 passagers, dont le conducteur Sylvain Ndjembi, a effectué, jeudi dernier, une sortie de route, au village Maboto situé à une trentaine de kilomètres du chef-lieu du Moyen-Ogooué. Bilan : Éliane Outata, Gabonaise de 53 ans, l'une des passagères, serait décédée, des suites de ses blessures, au centre hospita-



Photo : E.N.

Quelques blessés, dont Adèle Gnanoui (au premier plan), évacuée sanitaire à Libreville.

lier régional Georges Rawiri. Les médecins, selon une source médicale, n'ont fait que constater sa

mort clinique. Une autre passagère, Adèle Gnanoui, victime d'une polyfracture, a été évacuée,



Photo : E.N.

Toutes les victimes ont été d'abord conduites au centre hospitalier régional Georges Rawiri.

hier matin, dans une structure médicale de Libreville mieux équipée. Le reste des occupants du

véhicule, dont deux enfants âgés d'un et quatre ans, présentaient des blessures légères à diffé-

rentes parties du corps. Ils ont été pris en charge, puis placés en observation jusque hier. Leur état de santé ne présentant plus aucun danger, certains d'entre eux pourraient regagner leurs familles dans les prochaines heures, confie une source hospitalière. Encore sous le choc, le conducteur du minibus, Sylvain Ndjembi, dit ne pas pouvoir expliquer cet accident. D'autant que, depuis son départ de Ndendé, il estime avoir roulé à une vitesse modérée.

Cambriolages en série à Okondja

Ils troquaient leur butin contre du chanvre indien

SCOM

Libreville/Gabon

ARMAND Angouma, 40 ans, et Rigobert Andjaï, 56 ans, tous deux Gabonais, ont récemment été interpellés par les gendarmes sous tutelle de la compagnie d'Okondja, le chef-lieu du département de la Sebe-Brikolo. Les deux hommes se seraient rendus coupables de plusieurs cambriolages et de trafic de stupéfiants dans cette localité frontalière au Congo-Brazzaville. Déférés devant le procureur de Franceville, lundi dernier, ils ont été placés en détention préventive à la prison centrale du chef-lieu de la province du Haut-Ogooué. Les ennuis des mis en cause commencent, le mercredi 6 juillet dernier,

par une plainte déposée auprès de l'unité de la gendarmerie nationale par un particulier, dont l'habitation venait d'être visitée par des inconnus. Ce dernier informe les pandores de la disparition, dans sa propriété, de deux fusils de type calibre 12. Dans la même période, une dame va également saisir les limiers pour les informer de ce que des cambrioleurs présumés l'auraient délestée de plusieurs objets de valeur à son domicile. Aussi, une enquête va-t-elle être ouverte, afin de neutraliser les auteurs présumés de ces délits.

Le déclenchement de l'opération "Nguene" aidant, les enquêteurs sont aussitôt contactés par un indic, qui les met sur les traces d'Armand Angouma, qui s'apprête d'ailleurs à quitter Okondja. Le mis en cause est arrêté



Photo : SCOM

La compagnie d'Okondja dont les éléments ont diligenté l'enquête.

dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 juillet. Le renseignement reçu est crédible puisque les gendarmes interpellent l'individu avec une partie des effets dérobés. "Au cours de son audition, il a cité certaines personnes, qui gar-

daient par devers elles le butin", indique-t-on du côté de la direction des investigations.

Mais, ne voulant pas être le seul à répondre de ces délits devant la justice, Armand Angouma dénonce alors Rigobert Andjaï, l'un

des cerveaux présumés de l'organisation. Mais pour échapper à la procédure judiciaire, il aurait, entre-temps, décidé de rendre l'un des calibres 12 activement recherchés. Angouma convaincu que sa coopération avec les fins li-

miers lui éviterait des ennuis, raconte que les armes volées ont été échangées à la frontière avec le Congo-Brazzaville, contre du chanvre indien dont le dernier stock acquis se trouverait au domicile de son complice présumé. Effectivement, en effectuant une descente chez Rigobert Andjaï, absent ce jour-là, les gendarmes y dénichent un sac de cannabis.

Ce dernier est, à son tour, arrêté le vendredi 15 juillet. Mais comme le quinquagénaire prétexte un état de santé préoccupant, les éléments de l'unité de la gendarmerie nationale le mettent d'abord en confiance. Puis, le dimanche 24 juillet, il est de nouveau arrêté. Le lendemain, les deux présumés voleurs-dealers sont présentés devant le parquet de Franceville.

Vol à la tire à Kingué

Il échappe de peu à la justice populaire

AEE

Libreville/Gabon

N'EUT été l'intervention de gendarmes, Jeffrey Tonda, Gabonais de 25 ans, aurait sans doute passé un sale quart d'heure entre les mains des populations de Kingué, prêtes à en découdre avec lui, dimanche dernier, après qu'il a arraché à une dame son sac à main, en pleine journée. Habitué des sous-sols des commissariats, Jeffrey Tonda semble décidément s'y plaire. En, ce récidiviste, arrêté plusieurs fois pour des faits de vol, a une fois de plus frappé. Dimanche dernier donc, autour de 14 heures, une passante qui rentre d'un culte, a la malchance de le croiser sur son chemin. Pendant qu'elle chemine, non loin de la station de



Photo : AEE

Jeffrey Tonda, à nouveau rattrapé par la justice.

Kingué, l'homme aux larges pectoraux, tel un fauve qui vient d'apercevoir sa proie, bondit et se

jette sur la dame, lui arrachant le sac à main. Effrayée et surprise par un tel assaut, la victime va se

mettre à crier de toutes ses forces. Ce qui attire tout de suite l'attention d'un groupe de jeunes, échangeant entre eux à quelques pas de la scène. Ces derniers se mettent aussitôt aux trousses de Tonda, qu'ils neutralisent au bout de quelques minutes. Le voleur est ensuite roué de coups. Le pire pour lui serait probablement arrivé, si des gendarmes en faction non loin de là n'étaient intervenus pour le sortir des griffes d'une justice populaire, décidée d'en finir avec tous les voleurs et autres bandits qui écument le quartier Kingué. Jeffrey Tonda a été présenté au parquet de Libreville mardi dernier par la brigade sud du camp Roux, et placé sous mandat de dépôt, en attendant son jugement.

